



Compte-rendu CAPC N°6 Catégorie C

Séance du 23 juin 2022 :

NON TITULARISATION des Agents de constatation de 2ème CLASSE

Cette séance avait pour ordre du jour :

1. Approbation de trois procès verbaux (CAPC des 25 juin et 31 juillet 2020 et du 17 mai 2021).
2. Examen de la non titularisation pour deux dossiers d'agents de constatation principal de 2ème classe stagiaires, issu de la 1ère session mixte.
3. Questions diverses et/ou de dernière minute.

Ouverture de séance à 09H45 :

L'UNSA Douanes a assuré la fonction de secrétariat adjoint pour cette commission.

1 – Approbation des trois procès verbaux

→ L'approbation des procès-verbaux n'a pas rencontré de difficulté ; ils ont été approuvés à l'unanimité.

2 – Examen des dossiers

- Pour le 1^{er} cas, qui a généré de nombreux échanges avec la parité administrative, le président a fini par rejeter les arguments. Sur proposition de l'administration, l'agent n'a pas été titularisé.
- Pour le 2ème cas, après de nombreux échanges avec la parité administrative et une suspension de séance, le président a tenu compte de nos argumentaires. Le stage de l'agent a été prolongé de 4 mois.

Pas de questions diverses par la suite. La séance a été levée.

**Les représentants UNSA Douanes
Patrick LE FLOCH – Elena FOURNIER GUILLEUX**